

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE L'ACCES AU DROIT
DE LA SEINE-SAINT-DENIS**

RAPPORT D'ACTIVITE 2016



**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE BOBIGNY**

Cour d'appel : PARIS	CDAD De Seine-Saint-Denis	TGI : ...Bobigny
Autres TGI du département : - Aucun		Population : 1 565 222 habitants
	Tél. : 01.48.95.13.93 Adresse : 173 avenue Paul Vaillant Couturier 93000 Bobigny Courriel : Christine.Renaud@justice.fr Site internet : cdad93	MJD : Aubervilliers Le Blanc mesnil La Courneuve Clichy sous Bois/Montfermeil Epinay sur Seine Pantin Saint-Denis
Autres CDAD du ressort : aucun	Date de la convention initiale : 7 octobre 2004 Date du dernier renouvellement : 28 mars 2013	Président : Renaud Le BRETON de VANNOISE Tél. : 01.48.95.62.00 Courriel : Renaud.Le-Breton-De- Vannoise@justice.fr
MDPAAD : Agnès DOUVRELEUR Tél. : 01.44.32.96.97 Courriel : Agnès.Douvreleur@justice.fr Nathalie BOURGEOIS-DE- RYCK Tél : 01.44.32.63.47 Courriel : Nathalie.Bourgeois-De- Ryck@justice.fr	Régime : - Comptabilité privée - Personnel de droit privé - Personnel de droit public	Secrétaire général Christine RENAUD Tél. : 01.48.95.13.13 Courriel : Christine.Renaud@justice.fr

Coordonnées du rédacteur du rapport : Christine RENAUD

I. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CDAD

1.1 Convention constitutive

1.1.1 Convention initiale

Date de signature de la convention initiale	7 octobre 2004
Date d'approbation	15 octobre 2004
Date de publication	15 octobre 2004
Durée	10 ans
Avenants éventuels	10 janvier 2005

1.1.2 Renouvellements antérieurs au décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012

Date de signature de la convention	
Date d'approbation	
Date de publication	
Durée	
Avenants éventuels	

1.1.3 Renouvellement en application du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012

Date de signature de la convention	28 mars 2013
Date d'approbation	20 novembre 2013
Date de publication	20 novembre 2013
Durée	10 ans
Avenants éventuels	

1.2 Membres du CDAD

1.2.1 Membres de droit

L'Etat, représenté par le préfet du département et le président du tribunal de grande instance	Préfet de Seine-Saint-Denis Président du TGI Bobigny
Le département, représenté par le président du conseil général	De Seine-Saint-Denis
L'association départementale des maires	Association des Elus Communistes et Républicains de SSD. Association des Elus Socialistes et Républicains de SSC.
L'Ordre des avocats du	Barreau de Seine-Saint-Denis
La caisse des règlements pécuniaires du	Barreau de Seine-Saint-Denis
La chambre départementale des huissiers de justice	de Seine-Saint-Denis
La chambre des notaires	de Paris
L'association...	SOS Victimes 93

1.2.2 Membres associés

Le Conseil Régional d'Ile de France

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

1.2.3 Personnes qualifiées

1.3 Organes statutaires

1.3.1 Assemblée générale

- **Composition de l'assemblée générale**

Le Président du Tribunal de Grande Instance de Bobigny, Président du CDAD
La Procureure de la République près le Tribunal de Grande Instance de Bobigny,
Commissaire du Gouvernement
Le Préfet de Seine-Saint-Denis
Le Président du Conseil Départemental
Le Président de l'Association des Elus Communistes et Républicains de la Seine-Saint-Denis
Le Président de l'Association des Elus Socialistes et Républicains de la Seine-Saint-Denis
Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de la Seine-Saint-Denis
La Présidente de la Caisse des Règlements Pécuniaires du Barreau de la Seine-Saint-Denis
La Présidente de la Chambre des Notaires de Paris
Le Président de la Chambre Départementale des Huissiers de Justice
La Présidente de l'Association SOS Victimes 93
La Présidente du Conseil Régional d'Ile de France
Le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale
La Présidente du Centre d'Informations des Droits des Femmes et des Familles
Le Président de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement
Le Président de l'Association Léo Lagrange pour la Défense des Consommateurs
Le Président de l'Union Départementale des Affaires Familiales93
La Présidente de l'Union Départementale de l'Association Consommation Logement et Cadre de Vie
Le Président des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Paris
Le Directeur des Finances Publiques de Seine-Saint-Denis
L'Expert Comptable
Le Commissaire aux Comptes

- **Réunions**

Dates	Ordre du jour
26.02.2016	Bilan Budgétaire 2015 et comptes de résultats Rapport d'activité 2015 Budgets prévisionnels 2016 et 2017 Questions diverses

Ci-joint le procès-verbal.

1.3.2 Conseil d'administration

- **Composition du conseil d'administration**

Le Président du Tribunal de Grande Instance de Bobigny, Président du CDAD
La Procureure de la République près le Tribunal de Grande Instance de Bobigny,
Commissaire du Gouvernement
Le Préfet de Seine-Saint-Denis
Le Président du Conseil Départemental
Le Président de l'Association des Elus Communistes et Républicains de la Seine-Saint-Denis
Le Président de l'Association des Elus Socialistes et Républicains de la Seine-Saint-Denis
Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de la Seine-Saint-Denis
La Présidente de la Caisse des Règlements Pécuniaires du Barreau de la Seine-Saint-Denis
La Présidente de la Chambre des Notaires de Paris
Le Président de la Chambre Départementale des Huissiers de Justice
La Présidente de l'Association SOS Victimes 93

- **Réunions**

Dates	Ordre du jour
02.12.2016	Demandes de subventions des associations Point financier Journée jeunes 2017 Questions diverses

Ci-joint le procès-verbal.

Il est à noter que la chambre des notaires de Paris n'assiste plus aux différentes réunions du CDAD depuis 2 ans.

L'association des Elus Communistes et Républicains de Seine-Saint-Denis, bien que signataire de la convention, n'a jamais été présente lors des assemblées et conseils d'administration depuis 2013.

II. MOYENS ATTRIBUES AU CDAD

2.1 Moyens budgétaires et comptables

2.1.1 Budget

- ❖ **Eléments généraux :**

Le budget 2016, malgré une hausse par rapport à 2015 : (416 324 euros en 2015, 422 130 euros en 2016), a représenté une diminution des moyens pour le fonctionnement général du CDAD.

En effet le Ministère de la Justice a alloué une subvention de 216 000 euros soit 35 592 euros de plus qu'en 2016 ; cependant le CDAD a reçu comme instruction la création de permanences de consultations juridiques préalables à la saisine du juge dispensées par les avocats avec un budget imposé de 40 000 euros.

En conséquence pour le fonctionnement général, cela représente 4 408 euros de moins que pour l'année 2015 octroyés par le Ministère de la Justice.

- **Communes, moins 14 786**
- **Conseil Régional d'Ile de France, moins 6 000 euros**
- **La Chambre des notaires, moins 5 000 euros**

Le CDAD de Seine-Saint-Denis régit par les règles de la comptabilité privée, dispose d'un expert comptable et d'un commissaire aux comptes.

❖ **Pilotage budgétaire :**

Le principe de rémunération des associations est basé sur le service fait. Des états statistiques sont tenus à chaque permanence, ce qui permet de suivre la fréquentation pour chaque domaine d'intervention, d'analyser le besoin réel et de procéder à un ajustement budgétaire plusieurs fois dans l'année.

Le même principe de rémunération des avocats est appliqué. Au vu des états statistiques, le calcul du coût d'un appel téléphonique dans le cadre des permanences téléphonique au bénéfice des travailleurs sociaux et celles pour les femmes victimes de violence est réalisé.

Le lien avec le bâtonnier et le président du conseil départemental permet d'analyser le fonctionnement de ces permanences afin d'optimiser les dépenses y afférentes.

❖ **Montant du fonds de roulement et nombre de mois d'activité correspondant**

Montant du fonds de roulement : 338 838 euros ce qui représente 10 mois d'activité.

❖ **Conformité des contributions par rapport à l'annexe financière :**

Les membres suivants ne versent pas la totalité de la contribution financière prévue dans l'annexe financière de la convention du CDAD :

Le Conseil Départemental

La Chambre des notaires de Paris : pas de versement

Le budget 2016, malgré une hausse par rapport à 2015 : (416 324 euros en 2015, 422 130 euros en 2016), a représenté une diminution des moyens pour le fonctionnement général du CDAD.

En effet le Ministère de la Justice a alloué une subvention de 216 000 euros soit 35 592 euros de plus qu'en 2016 ; cependant le CDAD a reçu comme instruction la création de permanences de consultations juridiques préalables à la saisine du juge dispensées par les avocats avec un budget imposé de 40 000 euros.

En conséquence pour le fonctionnement général, cela représente 4 408 euros de moins que pour l'année 2015 octroyés par le Ministère de la Justice.

Communes, moins 14 786 euros

Conseil Régional d'Ile de France, moins 6 000 euros

❖ **Focus sur la contribution du ministère de la justice : (ajouter autant de lignes que de subventions complémentaires demandées et/ou reçues)**

	Montant demandé en 2016 par le CDAD	Montant délégué par la cour d'appel	Date de versement
Subvention initiale	180 000	170 000	11.04.2016
Subvention complémentaire n°1	50 000	10 000	01.09.2016
		7 000	01.12.2016
		29 000	01.12.2016
TOTAL :	230 000	216 000	
Pourcentage de la subvention du ministère de la justice par rapport aux autres contributions financières du CDAD :			50.75%

❖ **Focus sur les consultations des professionnels du droit :**

	Avocats	%	Notaires	%	Huissiers	%
Montant des consultations payées par le CDAD	56 935,00 €	13,37%	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!
Montant des consultations réalisées au titre d'un apport en nature (valorisation)	0,00 €	0,00%	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!
TOTAL :	56 935,00 €	13,37%	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!

Ci-joint les comptes annuels.

2.1.2 Comptabilité

Le CDAD de Seine-Saint-Denis est régie sous le régime de comptabilité de droit privé.

L'expert-comptable du groupement établit les bulletins de salaire ainsi que le bordereau de paiement pour la société de formation pour le personnel, déclare en tant que de besoin les arrêts de maladie des salariés de droit privé du groupement à la CPAM, procède aux déclarations d'embauche, calcule le montant des charges à payer à l'URSSAF et l'IRCANTEC, vérifie les comptes deux fois par an et rédige les comptes annuels qu'il vient présenter à l'assemblée générale de clôture des comptes.

Tout au long de l'année il est en relation avec la secrétaire générale tant pour les salaires que pour la gestion des comptes.

Le secrétariat général du CDAD tient un état de trésorerie sur un journal achat-vente.

Le groupement dispose également d'un commissaire aux comptes. Il intervient au cours d'une journée par an. Il étudie les comptes annuels établis par l'expert-comptable, vérifie toutes les factures, les relevés de comptes bancaires, les différentes conventions de subventions, les procès-verbaux des conseils d'administration et assemblées générales, les conventions de création de points d'accès au droit.

Il rédige un rapport spécial et un rapport général qu'il vient présenter à l'assemblée générale de clôture des comptes.

2.2 Moyens en personnel du CDAD

➤ Personnel mis à disposition :



2016 - Personnel mis à disposition					
Organisme d'origine (ex : ministère de la justice)	Prénom NOM	« Corps » d'origine (ex : DSGJ, greffier, assistant de justice ...)	Quotité de travail (ex : 80 %, 100%)	Nombre de mois d'activité dans l'année ¹	Fonctions exercées (ex : secrétaire général, juriste ...)
Ministère de la Justice	Christine RENAUD	DSGJ	100%	12	Secrétaire Générale

➤ Personnel recruté par le CDAD

2016 - Personnel recruté par le CDAD						
Prénom NOM	Régime juridique (public ou privé)	Contrat (ex : CDI, CDD ...)	Montant de la rémunération annuelle (charges comprises)	Quotité de travail (ex : 80 %, 100%)	Nombre de mois d'activité dans l'année ²	Fonctions exercées (ex : secrétaire général, juriste ...)
Rachid ASKOUBAN	privé	CDI	39 421	100%	12	juriste
Jessica MUNTONI	privé	CDI	35 744	100%	12	juriste
Radia OUANOUCHE	privé	CDI	36 996	100%	12	juriste
Flavia DA SILVA	privé	CDI	36 323	100%	12	secrétaire
Michel KEPEZ	public	CDD	27 574	100%	8ms15js	juriste

Le contrat à durée déterminée de Monsieur Kepez n'étant pas renouvelé, il a quitté ses fonctions le 15 septembre 2016.

¹ Il s'agit d'indiquer le nombre de mois dans l'année pendant lesquels la personne a travaillé dans l'année. Par exemple, pour une personne arrivée début juillet, il convient d'indiquer « 6 » ; pour une personne ayant travaillé toute l'année au CDAD, il convient d'indiquer « 12 ».

² Il s'agit d'indiquer le nombre de mois dans l'année pendant lesquels la personne a travaillé dans l'année. Par exemple, pour une personne arrivée début juillet, il convient d'indiquer « 6 » ; pour une personne ayant travaillé toute l'année au CDAD, il convient d'indiquer « 12 ».

➤ **Volontaires en service civique**

2016 – Volontaire(s) en service civique		
Prénom NOM	Nombre de mois passés au CDAD	Missions confiées

III. ACTIONS MENEES

La diminution des effectifs des juristes, (un à compter du 1^{er} janvier 2016 et un à compter du 15 septembre 2016) a entraîné des suspensions de permanences dans des points d'accès au droit ainsi que des diminutions de permanences tenues en particulier dans les maisons de justice et du droit et au tribunal de grande instance de Bobigny.

Le CDAD a essayé de maintenir les permanences dans les lieux les plus sollicités afin de conserver un certain maillage de l'accès au droit dans le département de la Seine-Saint-Denis.

3.1 Partenariats développés

3.1.1 Partenariats reconduits en 2016

L'ensemble des partenariats créés avec les associations ont été reconduits en 2016 :

- Léo Lagrange pour la Défense des Consommateurs
- ADIL 93
- CIDFF 93
- AUTISME ET CETERA

Celui avec l'écrivain public également :

- MEMO SCRIB

Il n'a jamais été mis en place de charte de qualité dans le cadre de ces partenariats.

3.1.2 Partenariats créés en 2016

Les incertitudes budgétaires du CDAD, (connaissance du montant des subventions très tardivement : mois de septembre et décembre pour les subventions complémentaires du Ministère de la Justice, novembre pour le Conseil Régional d'Ile de France), n'ont pas permises la création de nouveaux partenariats en 2016.

Cependant en exécution des instructions contenues dans la circulaire du 8 janvier 2016, des consultations préalables à la saisine du juge ont été mises en place à compter du 30 mai 2016. Ces permanences ont été tenues par les avocats du barreau de Seine-Saint-Denis à raison de 2 jours par semaine.

Du 30 mai au 31 décembre 2016, 67 personnes ont été reçues.

3.2 Maillage territorial mis en place

3.2.1 Lieux d'accès au droit créés ou fermés en 2016

Le non renouvellement de juristes du CDAD, a entraîné des suspensions et des diminutions de permanences dans les points d'accès et dans les maisons de justice et du droit.

- Point d'accès au droit du TGI de Bobigny : 3 jours de diminution par semaine
- Mairie de Villetaneuse : suspension totale
- AFPAD de Pierrefitte sur Seine : suspension totale
- Maison des Services Publics de Montfermeil : suspension totale
- Pôle Tranquillité Publique de Sevran : suspension totale
- Maison de Justice et du Droit de Saint-Denis : suspension totale
- Maison de Justice et du Droit d'Aubervilliers : suspension totale
- Etablissement de Santé Publique Ville Evrard de Neuilly sur Marne : suspension totale
- Mairie annexe de Montreuil : suspension totale
- Restaurants du Cœur de Montreuil : suspension totale
- Espace Famille et Citoyenneté de Dugny

3.2.2 Lieux d'accès au droit pérennisés en 2016

▪ Lieux généralistes

Intitulé du lieu	Spécificité(s) territoriale(s) (quartier politique de la ville, PAD rural, PAD mobile ...)	Nombre de personnes reçues en 2016
Maison de la justice et du droit d'Aubervilliers		276
TGI Bobigny accueil centralisé		4414
Maison de la Jeunesse et des Services Publics de Bondy		486
Maison de justice et du droit de Clichy sous Bois/ Montfermeil		780
Maison de justice et du droit du Blanc Mesnil		388
Maison de justice et du droit de La Courneuve		85
Point d'accès au droit de Drancy		242
Maison de justice et du droit d'Epinais sur Seine		176
Le Kiosque des Lilas		254
Point d'accès au droit du Pré Saint-Gervais		207

Point d'accès au droit de Livry Gargan		250
Maison des Services Publics de Montfermeil		62
Point d'accès au droit Centre ville de Montreuil		150
Mairie annexe de Montreuil		122
Point d'accès au droit de Noisy le Sec		170
Maison de justice et du droit de Pantin		221
Maison du droit et de la citoyenneté de Rosny sous Bois		237
Maison de justice et du droit de Saint-Denis		146
Centre Administratif et Social de Saint-Ouen		530
Pôle tranquillité publique de Sevrans		72
Mikado de Tremblay en France		265
Point d'accès au droit de Villepinte		265

▪ **Lieux spécialisés**

Intitulé du lieu	Publics et/ou thématiques ciblés <i>(jeunes, personnes âgées, personnes étrangères, personnes handicapées, PAD en hôpital psychiatrique, PAD en établissement pénitentiaire, lieu d'accès au droit en établissements scolaire, en maisons de retraite, en centres d'associations caritatives, en centre d'hébergement d'urgence, en centres d'accueil des demandeurs d'asile ...)</i>	Nombre de personnes reçues en 2016
Maison de justice et du droit de Clichy Sous Bois/ Montfermeil	Personnes handicapées	112
Maison de justice et du droit de Pantin	Personnes handicapées	225
CDAD 93	Personnes handicapées et ou âgées	73
Hôpital Jean Verdier de Bondy	PAD aux UMJ	157
Etablissement public de santé Ville Evrard de Neuilly sur Marne	PAD en hôpital psychiatrique	62
Maison d'arrêt de Villepinte	PAD pénitentiaire	52
Tribunal d'instance du Raincy	Accompagnement des personnes pour les procédures devant le tribunal d'instance	353
Tribunal d'instance d'Aulnay sous Bois	Accompagnement des personnes pour les procédures devant le tribunal d'instance	470

Tribunal d'instance de Bobigny	Accompagnement des personnes pour les procédures devant le tribunal d'instance	168
Cabinets d'avocats en alternance	Travailleurs sociaux	60
Cabinets d'avocats en alternance	Femmes victimes de violence	30
Les Restaurants du Cœur de Montreuil	PAD en centre associatif	29
Les Restaurants du Cœur des Lilas	PAD en centre associatif	110
Tribunal d'Instance de Saint-Denis	PAD expulsions locatives	6
Direction de l'habitat et du logement de Bobigny	PAD expulsions locatives	360

3.2.3 Evaluation

a) Fréquentation

Le nombre de personnes reçues indiqué pour chaque lieu correspond :

- aux permanences tenues par les juristes du CDAD,
- aux permanences rémunérées par le CDAD à la CARPA de Seine-Saint-Denis et aux associations.

Au cours de l'année 2016, 12 065 personnes ont été reçues par les intervenants cités ci-dessus contre 12 772 personnes en 2015.

La diminution constatée résulte des permanences suspendues en cours d'année 2016. Bien qu'importante, elle s'est avérée limitée par la plus grande fréquentation des permanences tenues par les associations.

Sur le plan sociologique, les femmes sont majoritaires dans la demande d'informations ou de consultations juridiques. Les personnes reçues résident généralement dans le département de la Seine-Saint-Denis.

Afin de respecter l'anonymat, la confidentialité et de développer un climat de confiance lors des différents entretiens, il n'est pas en l'état demandé des renseignements sur l'âge, le statut social et l'origine des personnes rencontrées.

b) Intervenants

Les associations rémunérées par le CDAD qui interviennent dans les points d'accès au droit sont des associations oeuvrant dans le domaine de l'accès au droit :

- ADIL 93 pour le droit du logement
- Léo Lagrange pour le droit de la consommation et le surendettement
- CIDFF 93 pour le droit des femmes et des familles
- Autisme Et Cetera pour le droit du handicap

Un écrivain public intervient également pour l'aide à la rédaction

- MEMO SCRIB

Les permanences de consultations juridiques tenues par les avocats et rémunérées par le CDAD sont totalement gratuites pour les personnes reçues.

La présence des conciliateurs est généralement constatée dans les maisons de justice et tribunaux d'instance.

Les délégués du défenseur des droits, tiennent des permanences dans les maisons de justice et du droit ainsi que dans les points d'accès au droit implantés dans des structures telles que maison du droit et de la citoyenneté, maison des services publics et les lieux prénommés « point d'accès au droit ».

Le CDAD a besoin de rétablir le maillage territorial des lieux d'accès au droit implantés depuis plusieurs années en Seine-Saint-Denis, afin de retrouver la qualité de proximité très appréciée des usagers et de faire face aux demandes de plus en plus importantes d'informations ou de consultations juridiques de la population particulièrement fragilisée de ce département.

De nouvelles communes sollicitent également la création de points d'accès au droit, par exemple, Aulnay sous Bois et Bagnolet.

Des états statistiques sont remplis par les différents intervenants à chaque permanence puis analysés plusieurs fois dans l'année afin de suivre le fonctionnement des points d'accès au droit et décider de l'évolution à adopter.

3.2.4 Articulation avec les MJD

Certaines permanences tenues par les professionnels du droit (avocats) et les associations d'accès au droit dans les maisons de justice et du droit du département de la Seine-Saint-Denis, sont organisées et rémunérées par le CDAD.

Les juristes du groupement dispensent également des permanences d'informations juridiques.

La secrétaire générale du CDAD assure la gestion administrative des greffiers des maisons de justice et du droit. Cette fonction permet de travailler en lien continuuel avec ces structures à double partenariat.

3.3 Actions du CDAD

3.3.1 Actions thématiques

Aucune action thématique nouvelle n'a été créée en 2016.

Le CDAD a opté, depuis plusieurs années, de mener des actions en faveur de la population de la Seine-Saint-Denis, tant sur un plan généraliste que sur un plan spécialisé.

a) Sur un plan généraliste

L'action principale du CDAD a consisté à la création de points d'accès au droit dans lesquels sont dispensées des permanences d'informations et de consultations juridiques, par les juristes du CDAD, les associations et les avocats. Une aide à la rédaction par un écrivain public est également assurée.

Le domaine du droit le plus sollicité est celui de la famille, suivi du logement et de la consommation.

Le droit du travail est aussi souvent abordé.

b) Sur un plan spécialisé

Des permanences d'informations juridiques dans le cadre des expulsions locatives, avec des interventions d'associations spécialisées en droit du logement et du surendettement, ont été instaurées dans certaines maisons de justice et du droit et points d'accès au droit.

Constatation faite, que nombre de personnes atteintes d'un handicap, rencontrent des difficultés pour constituer et déposer un dossier auprès des différentes institutions, en particulier la maison départementale des personnes handicapées, le CDAD a instauré des permanences sur le droit du handicap dans deux maisons de justice et du droit.

Dans ce département particulièrement fragilisé, des actions en faveur des victimes s'avèrent nécessaires.

Une permanence d'information juridique tenue par un juriste du CDAD, a été créée aux Unités Médico-Judiciaires de l'Hôpital Jean Verdier de Bondy, afin de renseigner sur le plan juridique les personnes victimes d'infractions pénales.

Le CDAD participe également financièrement, à la permanence téléphonique développée par l'Ordre des Avocats du Barreau de la Seine-Saint-Denis, au bénéfice des femmes victimes de violence.

3.3.2 Actions de communication

a) Journée thématique

Un colloque sur « la médiation, les médiations » s'est déroulé le 21 octobre 2016.

Cet évènement visait à contribuer au changement de culture des professionnels pour davantage orienter le public vers ce type de procédure en amont d'une saisine du juge, ces procédures s'avérant dans nombre de cas plus efficaces et pacifiantes.

127 professionnels en particulier les travailleurs sociaux du département ont assisté à cette journée.

b) Assistance aux audiences

Tout au long de l'année des élèves de collèges et de lycées se déplacent au tribunal de grande instance de Bobigny pour assister à des audiences correctionnelles.

Le CDAD gère ces visites. Les élèves sont pris en charge dès leur arrivée, un dossier expliquant la composition et le déroulé d'un procès pénal leur est remis, ils sont accompagnés et placés dans les salles d'audience, ils obtiennent également tous les renseignements relatifs aux audiences, s'ils le souhaitent.

Cette action, sans dépense budgétaire, demande un investissement important du salarié du CDAD en charge de ce dossier.

Au cours de l'année 2016, 2148 élèves ont été accueillis.

c) Journée jeunes

Pour des raisons de sécurité et des problèmes d'effectifs de la juridiction, la journée jeunes n'a pas été tenue en 2016.

d) Forum seniors

Ce forum organisé pendant cinq années consécutives avait rencontré une baisse de fréquentation en 2015.

Le CDAD a souhaité développer une action nouvelle en 2016.

3.3.3 Outils de communication

Le CDAD publie chaque année un guide de l'accès qui répertorie toutes les permanences d'accès au droit existant dans chaque commune du département.

Les rendez-vous, pour les permanences créées au sein du point d'accès au droit implanté au tribunal de grande instance de Bobigny, étant gérés par le secrétariat général du CDAD, des plaquettes d'informations sont éditées et diffusées à grande échelle dans tout le département.

Ces deux outils sont à destination de tous les publics.

IV. BILAN DE L'ANNEE 2016 - PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2017

4.1 Bilan de l'année 2016

Le CDAD de Seine-Saint-Denis n'a pas pu développer les actions envisagées du fait de la connaissance particulièrement tardive des subventions allouées.

4.2 Perspectives pour l'année 2017

4.2.1 Moyens prévisionnels

Le CDAD a décidé d'augmenter le montant des demandes sollicitées en 2016, 20 000 euros supplémentaires au Ministère de la Justice.

Le manque de personnel soit deux juristes en moins, imposé en 2016, par l'absence de visibilité financière en début d'année, a entraîné la suspension de permanences d'informations juridiques dans les points d'accès au droit et les maisons de justice et du droit.

Afin de rétablir le maillage territorial des lieux d'accès au droit implantés depuis plusieurs années dans le département de la Seine-Saint-Denis, qui a permis de développer une qualité de proximité très appréciée des usagers tout en respectant les contraintes budgétaires liées au contexte économique, le rétablissement des cinq emplois de juristes est nécessaire.

Le recrutement de deux juristes à compter du 1^{er} avril 2017 est en cours, la somme nécessaire de 56 000 euros sera prise sur le fonds de roulement du CDAD.

4.2.2 Actions prévisionnelles

Le recrutement de deux juristes permettra de rétablir le maillage territorial de l'accès au droit et de procéder à de nouvelles créations de points d'accès au droit.

Une journée jeunes aura lieu le 5 mai 2017, au cours de laquelle les élèves de 24 classes de 4^{ème} de 12 collèges du département de la Seine-Saint-Denis présenteront des procès reconstitués.

Une journée thématique sur le thème « sécurité et droit » est envisagée. Elle vise à sensibiliser les jeunes lycéens de 18 ans à leurs droits et leurs devoirs tant sur un plan professionnel (travail) que sur un plan personnel (vie familiale) au travers de la notion de sécurité, déclinée dans ses différentes acceptions.

4.2.3 Observations éventuelles

Les différentes observations ont été mentionnées tout au long de ce rapport.

Le Président



Renaud Le BRETON de VANNOISE